



Paris, le 24 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de loi PACTE : non à la régionalisation forcée des Chambres de Métiers et de l'Artisanat !

Lors des débats sur le projet de loi PACTE, les députés ont adopté un amendement visant à généraliser l'organisation du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) en établissements publics régionaux, autrement dit selon le modèle des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR).

Forts de l'expérience des élus qui vivent au quotidien ce modèle dans les trois régions métropolitaines qui sont déjà passées en CMAR (Pays de la Loire, PACA, Hauts-de-France), les présidents de CMA "Fiers d'être artisans" sont stupéfaits de cette décision qui supprime de fait l'échelon départemental et donc le lien de proximité avec les artisans. En effet, avec la mise en place d'une telle organisation, les délégations départementales :

- n'auront aucune capacité d'action, de décision et encore moins de rôle opérationnel ;
- n'auront plus les moyens de répondre à leur mission de proximité ;
- seront éloignées voire écartées des instances décisionnaires régionales ;
- participeront, malgré elles, à la fracture territoriale.

Par ailleurs, les élus de ces délégations perdront toute légitimité et crédibilité auprès des artisans et des élus locaux dans la mesure où le système électoral deviendra régional.

Les présidents "Fiers d'être artisans" refusent de cautionner la généralisation des CMAR, poussée de façon précipitée par l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) avec la complicité de l'U2P, et sans l'aval des élus des CMA concernées. Une telle démarche soulève un réel problème de gouvernance de cette organisation !

Ils demandent donc avec force le maintien de CMA de proximité, autonomes, et qui restent un outil au service des artisans et pour les artisans.

CONTACTS :

CPME
Soraya DJIDEL
01 47 62 73 79
presse@cpme.fr

FFB
Anaïk CUCHEVAL
01 40 69 51 39
cuchevala@national.ffbatiment.fr